

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

Marc PECSTEEN de BUYTSWERVE,
Représentant Permanent
de la Belgique auprès des Nations Unies

Briefing PPMO au Conseil de Sécurité

New York, 20/06/2019

Monsieur le Président,

Je remercie le Coordinateur Spécial, M. Nickolay MLADENOV, pour son exposé détaillé ainsi que pour le travail qu'il effectue avec son équipe.

Monsieur le Président,

Le conflit israélo-palestinien s'enlise, la situation sur le terrain ne cesse de se dégrader à Gaza et en Cisjordanie, en ce compris à Jérusalem-Est, et il est nécessaire aujourd'hui, de rappeler l'évidence : ce conflit, qui a fait l'objet de nombreuses résolutions de ce Conseil, ne trouvera d'issue positive que moyennant le respect de ces mêmes résolutions et du Droit international, au terme d'un processus négocié entre les parties.

La paix ne peut être globale, juste et durable que si elle rencontre l'aspiration légitime de chacune des parties à réaliser son destin national dans la paix et la sécurité, au sein d'une région stabilisée. La perspective à laquelle la communauté internationale doit œuvrer est bien la coexistence de deux Etats, **avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ceux-ci, conformément aux paramètres internationalement agréés**. Pour la Belgique, cette perspective est seule à même de donner la réponse nécessaire à l'aspiration des Israéliens à vivre dans la sécurité d'un Etat à la légitimité qui doit être reconnue par tous et aux aspirations légitimes des Palestiniens à un Etat souverain, démocratique et viable

Cette perspective peut être soutenue par des mesures économiques – et je souhaite rappeler ici que l'Union européenne est le premier donateur en faveur du peuple palestinien, mais **ces mesures économiques ne peuvent se substituer à une solution politique**. L'économie palestinienne ne pourra pleinement se déployer que moyennant la **fin de l'occupation**, le libre accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources, la liberté de mouvement et d'accès à l'ensemble du Territoire et la capacité à s'intégrer dans un marché régional.

Monsieur le Président,

La poursuite de la politique de **colonisation** est une violation flagrante du Droit international et des résolutions de ce Conseil, en ce compris la résolution 2334. La colonisation, qui s'accompagne de mesures d'expropriations, de démolitions et de déplacements de population, porte atteinte au respect des Droits fondamentaux des Palestiniens. La colonisation compromet également de manière fondamentale et bientôt irrémédiable la solution à deux Etats que nous soutenons.

La récente publication de plusieurs appels d'offre en vue de permettre la construction de plus de 800 logements dans des colonies situées à Jérusalem-Est est une nouvelle illustration de cette politique et c'est avec fermeté que la Belgique dénonce et condamne ces développements.

Dans ce contexte, la Belgique exprime également la plus vive inquiétude devant l'accroissement des tensions et de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens. Tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable et l'impunité ne peut prévaloir. La Belgique appelle les parties à éviter toute provocation. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation à **Hébron et à Jérusalem-Est, y compris dans la Vieille Ville de Jérusalem.**

Nous rappelons l'obligation de respecter le Droit international qui s'impose à tous et la responsabilité d'Israël, en tant que force occupante, d'assurer la protection des Palestiniens à Hébron, à Jérusalem-Est ainsi que dans l'ensemble du Territoire occupé.

Monsieur le Président,

Les **récentes escalades de violence à Gaza** nuisent également à la perspective d'une paix durable et stable. Nous rappelons l'obligation des parties à respecter le Droit international humanitaire, y compris ses principes de proportionnalité et de distinction, ainsi qu'à veiller à la protection des civils.

Afin d'inverser la tendance à Gaza, il est indispensable **d'investir tant sur le plan humanitaire que sur le plan politique.** Nous appelons toutes les parties à garantir un libre accès aux acteurs humanitaires. Sur le plan politique, seules une levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité, peuvent constituer une solution appropriée. Le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne est également fondamental. Nous réitérons notre appel à l'ensemble des parties à s'investir de façon constructive dans la réconciliation intra-palestinienne.

Monsieur le Président,

Nous renouvelons notre requête d'obtenir un rapport écrit dans le cadre de ce briefing, en conformité avec la pratique habituelle de ce Conseil, basée sur la note 507, et ceci au minimum deux fois par an.

En guise de conclusion, la Belgique appelle toutes les parties au conflit à œuvrer à une solution dans le respect du Droit international, en vue d'une paix juste et durable, et d'un environnement régional stabilisé.

Je vous remercie.